



le mot du Maire

Chères Villermorinoises, Chers Villermorinois,

Le budget 2019 vient d'être voté sans aucune augmentation des taux relatifs aux taxes et impôts locaux. Le conseil municipal a suivi le souhait que j'avais formulé en Décembre 2018 afin de compenser l'inflation. En raison d'une gestion rigoureuse et des reports budgétaires suffisants, nous conservons la maîtrise de notre fiscalité locale.

Je ne peux pas vous promettre que cette situation se renouvellera, la baisse des dotations se poursuivant, tandis que les transferts de compétences s'amplifient chaque année avec des charges supplémentaires. Toutes ces questions sont préoccupantes pour les collectivités locales. Villiers sur Morin n'échappe pas à cette situation économique difficile que traverse notre pays, mais grâce à une gestion stricte, la commune peut financer son fonctionnement et ses investissements.

Ma priorité, c'est avant tout le service au quotidien des Villermorinoises et des Villermorinois (services administratifs, traitement des différents dossiers : urbanisme, social et gestion interne). L'extension des horaires de garderie est un choix, sachant qu'elle augmente la part déjà importante de la dépense salariale liée au coût de fonctionnement relatif aux affaires scolaires et périscolaires. Ce service au quotidien est également assuré par les employés des services techniques sur l'ensemble du territoire en proie à de nombreuses incivilités telles que décharges sauvages, dégradations, qui engendrent des coûts supplémentaires, mais l'internalisation des travaux effectués par nos agents tout particulièrement efficaces nous permettent de maîtriser notre budget.

Je souhaite enfin vous remercier pour vos encouragements, votre participation aux différentes manifestations organisées à Villiers, et la confiance que vous témoignez à l'équipe municipale et à moi-même.

Votre Maire,

Agnès Audoux



Trier est un geste facile pour préserver les ressources naturelles et faire barrière à la pollution.

Ce n'est pas qu'un petit geste, son impact est donc, bien plus vaste, qu'il n'y paraît : En triant vos emballages, vous avez la garantie qu'ils seront effectivement recyclés, économisant ainsi les ressources naturelles, limitant les émissions de gaz à effet de serre, vous permettrez d'économiser de l'énergie en produisant de nouvelles matières premières à partir des déchets d'emballage ménagers.

Comment faire le tri ?
Pas de panique pour faire le tri. Quelques réflexes vous aideront à devenir incol-

lable et à faire de ce geste un réflexe pour vous et pour votre famille.

3 règles d'or :

- **Tous les emballages en papier, carton, acier, aluminium, briques alimentaires dans le bac de tri** : les emballages en acier et aluminium (canette, boîte de conserve, aérosol ; ...), les emballages en papier carton (boîte de céréales, de gâteau, ...), les briques alimentaires (brique de lait, de soupe, ...), tous les journaux et les revues débarrassés de leur film plastique.

- **Pour les emballages en plastique, uniquement les flacons dans le bac de tri** : triez uniquement les

bouteilles et flacons (bouteille d'eau, flacon de liquide vaisselle, gel-douche ou shampoing, bouteille d'huile, ...). Vous pouvez laisser les bouchons sur les bouteilles, c'est plus pratique et plus propre dans le bac.

- **Bouteilles, pots, bocaux** : dans le conteneur à verre. Triez toutes les bouteilles, tous les bocaux et pots de verre. La vaisselle, la porcelaine et la faïence ne se recyclent pas.

Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider

Laisser les emballages en vrac et ne pas les imbriquer entre eux, ils seront plus facilement séparés et plus facilement recyclés.

Si vous avez un doute un guide du tri est à votre disposition en mairie ou une réponse à votre question sur le site : www.smitom-nord77.fr, par mail à trifacile@smitom-nord77.fr, ou encore au téléphone : 01.60.44.40.03

N'oubliez pas, c'est la somme de petits gestes quotidiens de chacun qui produit de grands effets pour protéger les ressources naturelles.

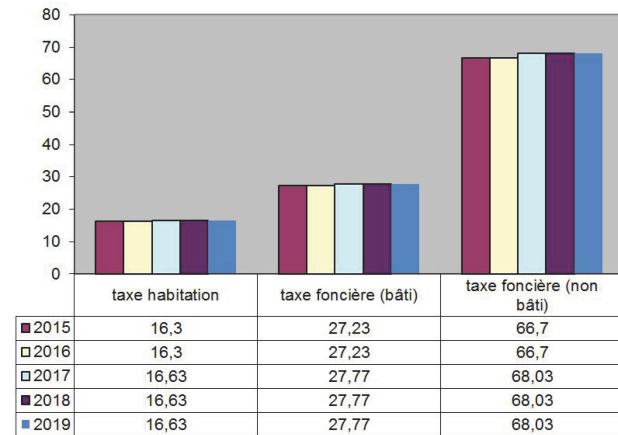


BUDGET

Le budget cette année, s'est équilibré en maintenant le taux des taxes appliquées en 2018 malgré des charges toujours plus lourdes et des recettes minimales. Aucun emprunt n'a été nécessaire pour équilibrer le budget 2019.

Ci-dessous les différents tableaux et graphiques expliquent les chiffres présentés.

EVOLUTION DES TAUX DES TAXES COMMUNALES DE 2015 A 2019



LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Comme chaque année le gros du budget des recettes d'investissement provient des reports et transferts, c'est-à-dire des dépenses qui n'ont pas pu être faites ou qui sont dues sur les exercices antérieurs.

La Taxe d'aménagement est le produit des permis de construire déposés au cours de l'année.

La dotation, TVA (reversement) : ce poste est composé du remboursement de ces dépenses par l'état après deux ans.

La subvention est liée au changement partiel de l'éclairage public.

La ville de Villiers sur

RECETTES INVESTISSEMENT

	Montants
Capitalisation, reports et transferts	1 328 117
Vente biens communaux	100 000
Subventions	80 000
Taxe D'aménagement	37 000
Dotation, TVA (reversement)	30 000
Total	1 575 117

Morin fait preuve de volontarisme en continuant à investir, en évitant toutefois toute dérive d'endettement incontrôlé.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le poste «emprunts communaux» est essentiellement composé des emprunts souscrits en 2003 dans le cadre de la construction de l'école maternelle ainsi que de la cantine scolaire. Ceux-ci se termineront qu'en 2024. La commune a décidé de provisionner des fonds suffisants (dans la mesure de ses possibilités) pour permettre :

- l'acquisition de certains terrains placés en ZAD communale dans le souci de maîtriser l'utilisation des parcelles en prévision de l'urbanisation future,
- la réhabilitation et la mise au norme de la sente du pré Aubry suite à la construction du lotissement K&B
- la construction d'un bâtiment pour les services techniques
- le changement partiel de l'éclairage public
- la création d'une aire de jeux pour nos enfants
- des travaux de voirie ainsi que la réhabilitation de l'école élémentaire
- la protection de nos espaces naturels sensibles par l'installation de barrières

DEPENSES INVESTISSEMENT

voirie (busage, équipements, aménagement EU/EP)
Bâtiment technique
Provision pour acquisitions foncières dans l'année
Réseaux électrification
Travaux (sécurité + école)
Emprunts communaux
Aire de jeux
Matériel informatique, mobilier et équipement tech
Total

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Impôts, contributions directes
Dotations, subventions (Etat, Région, Département)
Contributions garderie, cantine, étude
Droits mutations sur ventes immobilières
Attributions de compensation sur taxes des années pr
Revenus immobiliers, locations, et autres produits
Redevance sur domaine public

VIGICRUES

Par internet les riverains du Grand-Morin disposent d'informations pouvant aider à la prévision des crues. Le site vigicrues permet de consulter les niveaux et débits des stations de

Pommeuse et de Couilly, parmi les plus proches de chez nous. Le syndicat du Grand-Morin vient de compléter ce dispositif par l'installation de 3 nouvelles balises à Coulommiers,



Mouroux et Serbonne. Cette dernière, étant située juste en amont de Crécy, permet d'anticiper la montée des eaux. Les hauteurs d'eau de ces balises ainsi que celles de vigicrues sont consultables sur le site www.grand-morin.fr.



ABEILLES

Le Rucher des Mousseaux récupère les essaims d'abeilles. Avec cet article nous vous informons que vous pouvez être mis en relation avec

un apiculteur local afin de récupérer des essaims d'abeilles. "Il est en effet fréquent, en ces mois de printemps, d'avoir des appels d'administrés qui ont vu l'arrivée d'un essaim chez eux, et qui ne savent pas comment faire pour s'en débarrasser. Ces essaims sont donc essentiels car ils constituent le mode de reproduction des abeilles. Le détruire revient tout simplement à empêcher la création d'une nouvelle colonie.

Le rucher des Mousseaux vous propose de récupérer ces essaims gratuitement !" Rucher des Mousseaux Port. : 06 14 38 82 03 (Jean-Louis



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont aussi constituées par les dotations de l'état ou les subventions de la région ou du département. Celles-ci baissent comme chaque année. La commune a aussi quelques revenus immobiliers correspondant à des biens loués. Enfin l'attribution de compensation permet, « aux communes les plus pauvres » de recevoir une partie du trop perçu en impôts et taxes par « les communes les plus riches ».

RENT	Montants
)	477 600
	367 217
	292 000
	158 800
	121 000
	75 500
	55 000
hnique	28 000
total	1 575 117

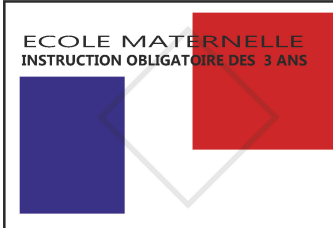
RENT	Montants
	734 671
	309 110
	140 000
	83 900
écédente	29 274
	18 460
	8 650
Total	1 324 065

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La bonne gestion des dépenses de fonctionnement nous permet de générer des excédents qui sont nécessaires aux financements des investissements.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
	Montants
Maintenance, Entretien Bâtiments/Matériel/Voies et réseaux	229 500
Consommables- Energies	80 000
Honoraires, annonces, publications	71 070
Remboursement investissements CCPC et région	60 500
Fournitures petit équipement	54 600
Prestations de services	53 000
Intérêts des emprunts	23 500
Charges diverses fonctionnement	19 041
Transport collectif	13 000
Réceptions, fêtes et cérémonies	13 000
Timbres, téléphone, internet, documentation, fournitures	13 000
Fournitures écoles	11 700
Subvention CCAS / associations	9 300
Taxes et impôts	7 000
Communication	4 300
Plantations, fleurs	2 300
sous-total	664 811
Charges de personnel	593 200
Indemnités Elus, Syndicats communaux	66 054
Total	1 324 065

Adopté le 19 février par les députés, le projet de loi « Pour une école de la confiance » prévoit que l'obligation d'instruction s'appliquera à tous les enfants dès l'âge de trois ans (ce qui concerne 2,5 % des enfants), et plus précisément à partir de la date



de la rentrée scolaire de l'année civile durant laquelle l'enfant atteint l'âge de trois ans, et non à partir de sa date d'anniversaire.

Cette mesure s'inscrit dans le cadre de l'effort en faveur du premier degré qui permet d'agir dès les premières années de la scolarité pour favoriser la maîtrise des savoirs fondamentaux afin de lutter contre les inégalités sociales.

Cette mesure ne change pas grand-chose pour

les parents, dont la majorité scolarise déjà leurs enfants dès la petite section de maternelle. Mais si l'instruction devient obligatoire dès 3 ans, cela implique surtout de se soumettre à des règles d'assiduité.

Désormais, toute absence devra être impérativement justifiée lorsqu'elle dépasse une journée, par exemple sur présentation d'un certificat médical. Des mesures d'assouplissement sont toutefois prévues pour les parents qui souhaitent garder leurs enfants pendant l'heure de la sieste, en accord avec la Direction de l'école. Par ailleurs, les parents seront soumis, dès l'entrée en maternelle de leur enfant, au Code de l'éducation, qui prévoit des sanctions en cas d'absentéisme.

Cette mesure n'entraîne pas une "obligation de scolarisation" mais une "obligation d'instruction". Ainsi, l'instruction peut être "dispensée dans la famille", à domicile.

ECOLE MATERNELLE

La municipalité de Villiers sur Morin souhaite rappeler que le dépôt sauvage est interdit et qu'il est répréhensible d'une amende.

Il a été constaté tout récemment que certaines personnes se sont débarrassées de leurs encombrants en les déposant rue du Touarte et Grande Rue, sans passer par la case déchetterie (photos jointes).



Grace à la vigilance de certains administrés et à l'intervention de service de police de Villiers sur Morin ainsi que de la gendarme-

rie, les pollueurs ont été identifiés puis appréhendés.

Les contrevenants sont repartis avec leurs déchets...

Ce phénomène devient malheureusement récurrent et pour lutter contre, le commune a fait installer des barrières à des endroits stratégiques tels que : le chemin de Lagny, des bruyères, blancheface, chemin de Lagny côté Coutevroult, du pré de la motte, la sente pré de la motte... (photos jointes).

L'objectif est d'empêcher toutes ces incivilités et de rappeler que la propreté de notre environnement relève du civisme de chacun.

La municipalité compte sur la vigi-

lance de tous afin de conserver ce cadre de vie où nous avons la chance de vivre.



Un projet à suivre

Le BOULODROME !

Lors de notre première parution du *Mag*, nous vous avons informé d'une réalisation d'un boulo-drome.

Aucune inquiétude, ce projet est toujours d'actualité, mais le chantier a pris un léger retard, suite à des lenteurs notariales.

Cela devrait rentrer dans l'ordre prochainement, nous vous tiendrons informés.

DEPOTS SAUVAGES

AGENDA

JUIN

- 29 juin : Fête du Village
- 30 juin : Brocante des 3 Rus

JUILLET

- 14 juillet : Feu d'artifice

SEPTEMBRE

- 15 sept : Opération Nettoie la nature
- 22 sept : Exposition de véhicules anciens
- 29 sept : Sport Santé du Printemps
- Rencontres intergénérationnelles : 11, 18 et 25 septembre

ALBUM PHOTOS - ALBUM PHOTOS - ALBUM PHOTOS - ALBUM PHOTOS
BUM PHOTOS - ALBUM PHOTOS - ALBUM PHOTOS - ALBUM PHOTOS - A
PHOTOS - ALBUM PHOTOS - ALBUM PHOTOS - ALBUM PHOTOS - ALBUM



INAUGURATION DES JARDINS COMMUNAUX



ELECTION DU CONSEIL DES ENFANTS



SORTIE SPORT SANTÉ



CHASSE AUX OEUFS



FÊTE DES VOISINS



COMMÉMORATION DU 8 MAI



ATELIER INTERGENERATIONNEL



CONSTRUCTION DE L'AIRE DE JEU